



rue aux Racines 12
1440 Braine-le-Château

Nos références : DEN3-2024/064

Objet : Déclaration d'un établissement de classe 3 à l'adresse suivante : rue aux Racines, 12 à 1440 Braine-le-Château

Rubriques : 63.12.09.03.01

Transmis par envoi recommandé du 25 septembre 2024

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que votre déclaration d'un établissement de classe 3 introduite le 16 septembre 2024 est jugée recevable, sous réserve:

1. du respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
2. du respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service, tel que modifié.
3. du respect de la condition particulière suivante : néant.

Elle est enregistrée sous les références DEN3-2024/064.

L'établissement concerné peut donc être exploité dans le respect des conditions intégrales d'exploitation y afférentes (voir point 2 ci-dessus) et ce pour une durée de 10 ans. Au terme de ce délai (soit avant le 1er octobre 2034), une nouvelle déclaration devra être introduite.

Nous insistons sur le fait que l'étanchéité de votre réservoir à mazout et de ses tuyauteries doit être contrôlée par un technicien agréé :

- réservoirs aériens avec encuvement ou enterrés avec double parois : tous les 10 ans
réservoir aérien sans encuvement : tous les 3 ans
- réservoirs enterrés simple paroi :
 - tous les 10 ans si âgés de 10 à 20ans ;
 - tous les 5 ans si âgés de 20 à 30 ans ;
 - tous les 3 ans si âgés de plus de 30 ans ou dont l'âge ne peut être établi ou s'il n'a pas de dispositif de contrôle de l'étanchéité avec système d'alarme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,

Marc LENNARTS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Nicolas TAMIGNIAU



PROVINCE DU BRABANT WALLON - COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS du COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 20 septembre 2024

Présents : M. N. TAMIGNIAU, Bourgmestre - Président ;
M. F. BRANCART, Mmes J. SACRÉ et D. NETENS, M. V. PEETROONS, Échevin(e)s ;
M. S. LACROIX, Président du C.P.A.S. ;
M. M. LENNARTS, Directeur général.

Objet : Déclaration de classe 3 introduite par [REDACTED] pour le maintien en activité d'une citerne à mazout enterrée d'une capacité de 5.000 litres, rue aux Racines, 12 à 1440 Braine-le-Château : prise d'acte de la recevabilité de la déclaration.

Le Collège,

Vu la déclaration de classe 3 introduite le 16 septembre 2024 par [REDACTED], domicilié rue aux Racines 12 à 1440 Braine-le-Château, pour le maintien en activité d'une citerne à mazout enterrée d'une capacité de 5.000 litres sur un bien sis à l'adresse, cadastré 1^{ère} division, section D n°208V ;

Considérant que cette déclaration porte sur le maintien en activité d'une citerne à mazout enterrée d'une capacité de 5.000 litres visée par la rubrique n°63.12.09.03.01 (Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l) ;

Vu les articles 67 à 71 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, tel que modifié ;

PREND CONNAISSANCE de la déclaration et **CONSTATE SA RECEVABILITÉ**, sous réserve :

1. du respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
2. du respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service
3. du respect de la condition particulière suivante : néant.

La déclaration sera enregistrée sous la référence DEN3-2024/064 et sa recevabilité notifiée au déclarant.

Par le Collège,

Le Secrétaire
(s) Marc LENNARTS

Le Directeur général,
Marc LENNARTS

Pour extrait conforme :
Braine-le-Château, le 24 septembre 2024



Le Président
(s) Nicolas TAMIGNIAU

Le Bourgmestre,

Nicolas TAMIGNIAU



Contrôle de citernes d'hydrocarbures
Controle van stookolie tanks

☎ 069/57 93 49 • Fax 069/66 29 37
Rue Beyaert, 75 • B-7500 Tournai
www.certitank.be • info@certitank.be

PROCÈS VERBAL DE CONTRÔLE
CT/11/24/060383

Adresse de facturation :

12 Rue aux Racines,
1440 Braine-Le-Château
Belgique

Date du contrôle : 20/11/2024
Technicien : Frédéric Clos
Agrément : Agrément régional inconnu.¹

Réglementation :
Réglementation régionale inconnue.¹

Description de l'installation :

Capacité	5 000 l	Année d'installation	Inconnue
Produit	Mazout de Chauffage	Forme	Cylindrique
Localisation	Souterraine	Type	Simple Paroi
Matériau	Métallique	Accessible	Non
Diamètre	128 cm		

Permis d'exploitation ou d'environnement :

Type de permis	Classe III	N°	DEN3-2024/064
Date de délivrance	23/09/2024	Validité	10 ans
Echéance de validité	23/09/2034		

Équipement :

Équipement	N° de série	Date d'étalonnage	Valeur
Appareil de mesure SDT 170	170100129	15/01/2024	
sonde noire principale	011220001	15/01/2024	47.0
sonde rouge principale	011220014	15/01/2024	49.0

Travail :

Epreuve d'étanchéité (Contrôle d'étanchéité par ultrasons à une dépression maximale de 250 mbar).

Résultat : La citerne est étanche

Points Vérifiés	Type	Résultat	Remarques
Niveau de liquide dans la citerne (cm)		72.0 cm	
Niveau d'eau/boue dans la citerne (cm)		0.2 cm	
Niveau d'eau/boue dans la citerne après dépression en cm.		0.2 cm	
Tuyauterie de remplissage	Sur la citerne	En ordre	
Tuyauterie de ventilation	Sur la citerne	En ordre	
Anti-débordement	Sifflet d'alarme	En ordre	
Détection de fuites	Absent		
Aspiration de mazout	Haut	En ordre	
Retour de mazout	Présent	En ordre	



PROCÈS VERBAL DE CONTRÔLE
CT/11/24/060383

Points Vérifiés

Jauge
Contrôle de Pollution
Trou d'homme
Chambre de visite
Encuvement
Différence de potentiel citerne/sol (mV)



Absent

Présent

Maçonnée

Pas d'application

Résultat

Non visible

En ordre

En ordre

0.0 mV

Remarques

Autres remarques :

Conclusions :

Le réservoir est étanche et peut être maintenu en service.

Une prochaine visite doit avoir lieu dans les 3 ans et avant le 20/11/2027.

Une plaquette verte a été apposée sur la tuyauterie de remplissage.

L'inspecteur

Le client



F. Clos

Frédéric Clos



Contrôle de citernes d'hydrocarbures
Controle van stookolie tanks

☎ 069/57 93 49 • Fax 069/66 29 37
Rue Beyaert, 75 • B-7500 Tournai
www.certitank.be • info@certitank.be

Date de la facture :
20/11/2024

Facture FAC/2024/11/0144


12 Rue aux Racines,
1440 Braine-Le-Château
Belgique

Date d'échéance :
20/11/2024

Ref.	Description	Quantité	Prix		Montant
			unitaire	Taxes	
801	Contrôle d'étanchéité de citerne à mazout par ultrasons Contrôle d'étanchéité de votre citerne à mazout par ultrasons dont la capacité est inférieure à 9.999 litres. REMARQUES : - Le résultat de l'épreuve d'étanchéité dépend de la technologie agréée pour ce type de citerne. Des percements obturés durant la mise en dépression ne produisent pas d'ultrasons et n'engendrent pas de perte de dépression. Ils risqueraient par conséquent de ne pas être détectés. - Nous ne pouvons être tenus pour responsables d'une éventuelle pollution de sol suite aux tests que nous réalisons selon la législation en vigueur. - Dans le cadre d'accords de partenariat entre Certitank et les différents distributeurs de mazout, le rapport de visite pourrait être consultable par le distributeur que vous nous avez renseigné comme le vôtre. Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous le faire savoir par mail (info@certitank.be) ou par courrier ordinaire envoyé à notre siège social.	1.00	150.00	TVA 21%	150.00 €
Sous-total					150.00 €
TVA 21%					31.50 €
Total					181.50 €

Merci d'utiliser la communication suivante pour votre paiement: +++000/0015/62306+++

Facture réglée par Mister Cash / Bancontact.

Nous vous remercions pour votre confiance et nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations que vous pourriez souhaiter.

Scannez-moi avec votre application bancaire.

